

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 22 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 16

Présents : (14)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyril, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe, Mme BRULEY Audrey, Mme REVOL Estelle, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VEDELAGO Chrystelle, Mme BENELLE Annie, M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. GANDAIS Cédric.

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à M. CARTIER Stéphane.

Absents : (3)

M. NIGRA Daniel, M. SCUDELER Aurélien, M. DUSSERT-ROSSET Tristan.

Secrétaire de séance : M. Stéphane CARTIER

DÉLIBÉRATION N° 604-2025 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BRUYANT AFFILIÉE À L'ASSOCIATION "OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE)

M. le Maire donne la parole à Mme Sandrine FERRARA, 5^{ème} adjointe chargée des affaires scolaires, qui explique que la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bruyant, affiliée à l'association nationale reconnue d'utilité publique " Office Central de la Coopération à l'Ecole » (OCCE), a sollicité une subvention exceptionnelle de 400 € auprès de la Mairie.

En effet, avec les directives nationales limitant à 24 élèves par classe pour les grandes sections de maternelle, les CP et CE1, 6 élèves de grande section de maternelle ont dû intégrer la classe de CP à l'école élémentaire du Bruyant pour la rentrée 2025-2026.

En conséquence, des achats de matériels sont nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions ces élèves.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de s'adapter aux nouvelles méthodes d'enseignement auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) en faisant l'acquisition de matériels et supports spécifiques.

Le montant des besoins s'élève à 400 € et l'acquisition des matériels est réalisée par la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bruyant.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bruyant afin de réaliser ces achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 16 voix pour :

- Accorde le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bruyant, affiliée à l'association nationale reconnue d'utilité publique « Office Central de la Coopération à l'Ecole » (OCCE) afin de réaliser les achats de matériels destinés aux 6 enfants de maternelle accueillis en CP et aux élèves à besoins éducatifs particuliers en élémentaire, pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice (compte 65748) ;
- Autorise M. le Maire à mandater cette somme sur le compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bruyant et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :*

Signature du secrétaire de séance



*Extrait certifié conforme
Le Gua, le 30 septembre 2025
Simon FARLEY
Maire de LE GUA*

